

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES - (N° 889)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE21

présenté par

Mme Menache, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, après le mot :

« publique »,

insérer les mots :

« et des représentants des confréries gastronomiques de France, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'existence d'un comité de parties prenantes destiné à proposer des recommandations d'évolution du dispositif afin de tendre vers des solutions pérennes d'accès digne à l'alimentation durable pour tous les citoyens doit comporter des représentants reconnus pour leur connaissance et leur expertise de la qualité des produits alimentaires.

Les confréries gastronomiques françaises sont reconnues pour être les garantes de la qualité des produits et de leur cuisine du repas gastronomique français tel qu'il est inscrit depuis 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Selon les termes retenus par l'UNESCO, le repas des Français est une pratique sociale qui incarne l'art du « bien manger ». L'UNESCO relève que parmi les composantes importantes du repas, figurent notamment : le choix attentif des mets parmi un corpus de recettes qui ne cesse de s'enrichir ; l'achat de bons produits, de préférence locaux, dont les saveurs s'accordent bien ensemble et une gestuelle spécifique pendant la dégustation (humer et goûter ce qui est servi à table).

Parmi les personnes qui sont les garantes de cette qualité désormais classée au patrimoine immatériel de l'humanité, figurent au premier rang, les membres des très nombreuses confréries gastronomiques françaises. Elles possèdent une connaissance approfondie de la tradition et en préservent la mémoire, veillent à la pratique vivante des rites et contribuent ainsi à leur transmission orale et/ou écrite, aux jeunes générations en particulier.

C'est la raison pour laquelle, le Rassemblement national défend la présence de représentants des dites confréries dans ce comité.